



# Protégez vos enfants, Investissez dans leur avenir

Lorsqu'on est parent, rien n'est plus important que la santé et le bonheur de nos enfants. Voir à ce qu'ils disposent des ressources nécessaires pour réaliser leurs rêves est certainement l'une de nos priorités.

**Quiétude Nouvelle génération devrait faire partie de tout plan financier visant à protéger l'avenir d'un enfant.**

## 1. Risques liés à la santé

Une bonne planification en cas d'imprévus devrait prévoir les risques de maladie. Si son enfant est atteint d'une maladie grave, votre client reçoit un montant forfaitaire. Il pourra ainsi faire des choix qui ne seraient pas possible autrement, comme :

- se libérer de son travail ou de ses autres obligations pour être aux côtés de son enfant;
- réaliser un des rêves de son enfant pour l'aider à se rétablir complètement;
- payer des médicaments ou des traitements spécialisés qui ne sont pas couverts par les régimes de santé publics.

**Quiétude Nouvelle génération** comprend **Prompt Rétablissement**, un service d'assistance 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, sans frais supplémentaires. Ce service permet, entre autres de bénéficier des conseils par téléphone d'une infirmière autorisée et d'obtenir l'avis de médecins experts pour évaluer le diagnostic et déterminer le plan de traitement optimal.

## 2. Un coup de pouce financier pour aider à réaliser un rêve

L'enfant de votre client grandira fort probablement en santé. L'option de remboursement des primes de **Quiétude Nouvelle génération** pourrait lui procurer un montant forfaitaire qui l'aidera à :

- payer ses études supérieures;
- acheter sa première maison;
- démarrer une entreprise.

## 3. Une base solide et une protection à vie

Comme la propriété du contrat peut être transférée à l'enfant à partir de son 18<sup>e</sup> anniversaire, cette assurance peut servir de fondement à une bonne planification financière. De plus, comme la vaste majorité des contrats vendus sont entièrement libérés après 20 ans, l'enfant peut **bénéficier d'une précieuse protection à vie, pour laquelle il n'y a plus de primes à payer!**

Par ailleurs, l'assurance vie facultative (remboursement des primes au décès) peut fournir la première tranche de protection d'assurance vie de l'enfant. Si votre client choisit l'option correspondant à 100 % du montant d'assurance, la prestation de décès sera égale à la prestation de maladies graves.

Unique et innovateur, **Quiétude Nouvelle génération** est **simplement le meilleur produit financier de son genre** au Canada.



**Desjardins**  
Assurances

VIE • SANTÉ • RETRAITE

# Quiétude Nouvelle génération

## Fiche produit



<b>Âge à l'émission</b>	30 jours à 17 ans (âge le plus proche)																																																							
<b>Montant d'assurance</b>	25 000 \$ à 1 000 000 \$*																																																							
	* Le montant d'assurance maladies graves pour enfant accepté par les assureurs canadiens dépasse rarement 250 000 \$. Le montant d'assurance accepté pourrait être inférieur à celui demandé.																																																							
<b>Maladies couvertes</b>																																																								
<b>Les 25 maladies, interventions chirurgicales et troubles couverts par Quiétude</b>	<b>TROUBLES CARDIOVASCULAIRES</b>		<b>ORGANES VITAUX</b>		<b>TROUBLES ACCIDENTELS ET FONCTIONNELS</b>																																																			
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Crise cardiaque</li> <li>• Pontage des artères coronaires</li> <li>• Remplacement des valves du cœur</li> <li>• Chirurgie de l'aorte</li> <li>• Accident vasculaire cérébral</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Insuffisance d'un organe nécessitant une greffe</li> <li>• Transplantation d'un organe vital</li> <li>• Insuffisance rénale</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Brûlures graves</li> <li>• Cécité</li> <li>• Coma</li> <li>• Paralytie</li> <li>• Perte de la parole</li> <li>• Perte de membres</li> <li>• Surdit�</li> </ul>																																																			
	<b>TUMEURS ET CANCERS</b>		<b>TROUBLES NEUROLOGIQUES</b>			<b>AUTRES TROUBLES</b>																																																		
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Cancer</li> <li>• Tumeur b�nigne au cerveau</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Maladie d'Alzheimer</li> <li>• Maladie de Parkinson</li> <li>• Maladies du neurone moteur</li> <li>• M�ningite bact�rienne</li> <li>• Scl�rose en plaques</li> </ul>			<ul style="list-style-type: none"> <li>• An�mie aplasique</li> <li>• VIH contract� dans le cadre de la profession</li> </ul>																																																		
<b>6 maladies infantiles</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Autisme</li> <li>• Syndrome de Rett</li> <li>• Fibrose kystique</li> </ul>		En option :																																																					
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Diab�te sucr� de type 1</li> <li>• Paralytie c�r�brale</li> <li>• Dystrophie musculaire</li> </ul>																																																							
<b>Autres maladies</b>	Une avance sur le montant d'assurance est vers�e pour certaines maladies additionnelles.																																																							
<b>Paiement des primes</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pendant 20 ans</li> <li>• � vie</li> </ul>																																																							
<b>Remboursement des primes</b>	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Ann�e</th> <th>% de remboursement</th> </tr> </thead> <tbody> <tr><td>1</td><td>0 %</td></tr> <tr><td>2</td><td>0 %</td></tr> <tr><td>3</td><td>0 %</td></tr> <tr><td>4</td><td>10 %</td></tr> <tr><td>5</td><td>20 %</td></tr> </tbody> </table>		Ann�e	% de remboursement	1	0 %	2	0 %	3	0 %	4	10 %	5	20 %	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Ann�e</th> <th>% de remboursement</th> </tr> </thead> <tbody> <tr><td>6</td><td>30 %</td></tr> <tr><td>7</td><td>35 %</td></tr> <tr><td>8</td><td>40 %</td></tr> <tr><td>9</td><td>45 %</td></tr> <tr><td>10</td><td>50 %</td></tr> </tbody> </table>		Ann�e	% de remboursement	6	30 %	7	35 %	8	40 %	9	45 %	10	50 %	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Ann�e</th> <th>% de remboursement</th> </tr> </thead> <tbody> <tr><td>11</td><td>55 %</td></tr> <tr><td>12</td><td>60 %</td></tr> <tr><td>13</td><td>65 %</td></tr> <tr><td>14</td><td>70 %</td></tr> <tr><td>15</td><td>75 %</td></tr> </tbody> </table>		Ann�e	% de remboursement	11	55 %	12	60 %	13	65 %	14	70 %	15	75 %	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Ann�e</th> <th>% de remboursement</th> </tr> </thead> <tbody> <tr><td>16</td><td>80 %</td></tr> <tr><td>17</td><td>85 %</td></tr> <tr><td>18</td><td>90 %</td></tr> <tr><td>19</td><td>95 %</td></tr> <tr><td>20</td><td>100 %</td></tr> </tbody> </table>		Ann�e	% de remboursement	16	80 %	17	85 %	18	90 %	19	95 %	20	100 %
Ann�e	% de remboursement																																																							
1	0 %																																																							
2	0 %																																																							
3	0 %																																																							
4	10 %																																																							
5	20 %																																																							
Ann�e	% de remboursement																																																							
6	30 %																																																							
7	35 %																																																							
8	40 %																																																							
9	45 %																																																							
10	50 %																																																							
Ann�e	% de remboursement																																																							
11	55 %																																																							
12	60 %																																																							
13	65 %																																																							
14	70 %																																																							
15	75 %																																																							
Ann�e	% de remboursement																																																							
16	80 %																																																							
17	85 %																																																							
18	90 %																																																							
19	95 %																																																							
20	100 %																																																							
<b>Prompt R�tablissement</b>																																																								
<b>Best Doctors</b>	Possibilit� d'obtenir l'avis de m�decins de renomm�e mondiale, entre autres pour �valuer le diagnostic et d�terminer le plan de traitement optimal. Une fois tous les trois ans, un membre de la famille imm�diate de l'enfant ou �ventuellement, de son conjoint (le p�re, la m�re, un fr�re ou une s�eur), pourra aussi b�n�ficier des services de Best Doctors.																																																							
<b>Services d'assistance</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Consultations t�l�phoniques aupr�s d'une infirmi�re autoris�e, � toute heure du jour ou de la nuit.</li> <li>• Acc�s � un psychologue par t�l�phone ou en personne.</li> <li>• Soutien d'un avocat pouvant r�pondre � toute question de nature juridique qui touche la vie courante.</li> </ul>																																																							
<b>Option d'assurance vie (Remboursement des primes au d�c�s)</b>	<p>Le client choisit le pourcentage du montant d'assurance d�sir� (25 %, 50 % ou 100 %)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Si le total des primes pay�es au moment du d�c�s correspond � un montant plus �lev�, la prestation est alors �gale � ce montant.</li> <li>• L'assurance prend fin lors du paiement d'une prestation pour une maladie grave.</li> </ul>																																																							
<b>Garanties compl�mentaires</b>	Fracture, Mutilation, Mort et mutilation accidentelles, Exon�ration des primes en cas de d�c�s, Exon�ration des primes en cas d'invalidit�																																																							

Note : Une assurance vie ind pendante peut  tre ajout e. Comme Quiétude Nouvelle g n ration ne comporte aucuns frais de police, votre client ne les paie qu'une seule fois!



**Desjardins**  
Assurances

VIE • SANT  • RETRAITE

Coop rer pour cr er l'avenir